



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **mardi 19 mars 2024** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavalée
Dorothy Noël
Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Directeur du Service des travaux
publics : Alec Montpas
Directrice du Service des sports et
loisirs : Pamala Hogan Laberge
Inspectrice en environnement : Karine Dumouchel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous:

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 février 2024
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Annonce du résultat à la suite de la tenue du registre : Approbation par les personnes habiles à voter concernant le règlement de zonage no 262 relatif au zonage et le règlement no 267 relatif aux usages conditionnels
 - 6.2. Adoption du règlement no 262 relatif au zonage
 - 6.3. Adoption du règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
 - 6.4. Adoption du règlement no 264 relatif au lotissement
 - 6.5. Adoption du règlement no 265 relatif à la construction
 - 6.6. Adoption du règlement no 266 relatif aux dérogations mineures
 - 6.7. Adoption du règlement no 267 relatif aux usages conditionnels

- 6.8. Adoption du règlement no 268 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 6.9. Adoption du règlement no 269 relatif à la démolition d'immeubles
- 6.10. Adoption du règlement no 270 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
- 6.11. Adoption du règlement no 271 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus
- 6.12. Adoption du règlement no 272 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes
- 6.13. Adoption du règlement no 273 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

7. Administration

- 7.1. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 7.2. Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail
- 7.3. Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – construction d'un gymnase à l'École secondaire Mont Saint-Sacrement

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour février 2024
- 8.2. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'habitation par le responsable du plan d'action – Rapport d'audit portant sur la gestion des excédents et des réserves de la Commission municipale du Québec

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2024
- 9.2. Octroi du contrat pour les services d'accompagnement pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de risques très élevés

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Résolution pour la signature d'un contrat de gré à gré avec Les Constructions B.G.C. inc. pour la gestion de l'écocentre municipal
- 10.3. Acquisition d'une camionnette
- 10.4. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2024 (5e année)
- 10.5. Entente portant sur la collecte sélective à conclure avec Éco-Entreprise Québec

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour février 2024
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-03-24

3.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 5 février 2024.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Annonce du résultat à la suite de la tenue du registre : Approbation par les personnes habiles à voter concernant le règlement no 262 relatif au zonage et le règlement no 267 relatif aux usages conditionnels

Une journée d'enregistrement concernant le règlement no 262 relatif au zonage et le règlement no 267 relatif aux usages conditionnels s'est tenue à l'hôtel de ville (2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, QC, G0S 4S0) le 19 février 2024 de 9h à 19h et les résultats sont les suivants :

Registre des personnes habiles à voter :

Règlement	Nombre de signatures des personnes habiles à voter
Zonage no 262	9
Usages conditionnels no 267	0

Étant donné que le nombre minimal de signatures requises pour que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin est de 234 et que ce nombre n'a pas été atteint pour aucun des règlements, le règlement no 262 relatif au zonage et le règlement no 267 relatif aux usages conditionnels sont réputés approuver par les personnes habiles à voter.

03-03-24

6.1 Adoption du règlement no 262 relatif au zonage

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 262 relatif au Zonage a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'un deuxième projet de règlement no 262 relatif au Zonage a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une journée d'enregistrement concernant ce règlement s'est tenue le 19 février 2024 à l'hôtel de ville de 9h à 19h et que les résultats ont été annoncés le 19 mars 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 262 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 262 relatif au zonage.

04-03-24

6.3 Adoption du règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 263 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

Le conseiller David Hogan mentionne qu'il est en désaccord avec le chapitre 7 du règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme traitant sur la déclaration de travaux.

05-03-24

6.4 Adoption du règlement no 264 relatif au lotissement

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 264 relatif au lotissement a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 264 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 264 relatif au lotissement.

06-03-24

6.5 Adoption du règlement no 265 relatif à la construction

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 265 relatif à la construction a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 265 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 265 relatif à la construction.

07-03-24

6.6 Adoption du règlement no 266 relatif aux dérogations mineures

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 266 relatif aux dérogations mineures a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 266 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 266 relatif aux dérogations mineures.

08-03-24

6.7 Adoption du règlement no 267 relatif aux usages conditionnels

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'un deuxième projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une journée d'enregistrement concernant ce règlement s'est tenue le 19 février 2024 à l'hôtel de ville de 9h à 19h et que les résultats ont été annoncés le 19 mars 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 267 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 267 relatif aux usages conditionnels.

09-03-24

6.8 Adoption du règlement no 268 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 268 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 268 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 268 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

10-03-24

6.9 Adoption du règlement no 269 relatif à la démolition d'immeubles

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 269 relatif à la démolition d'immeubles a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 269 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 269 relatif à la démolition d'immeubles.

11-03-24

6.10 Adoption du règlement no 270 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 270 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 270 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 270 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes.

12-03-24

6.11 Adoption du règlement no 271 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 271 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 271 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 271 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus.

13-03-24

6.12 Adoption du règlement no 272 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 272 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 272 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 272 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes.

14-03-24

6.13 Adoption du règlement no 273 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 273 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance de consultation publique a été publié le 22 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 273 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 273 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

7. ADMINISTRATION

15-03-24

7.1. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés Éric Caire, ministre à la Cybersécurité et du Numérique et Leader parlementaire adjoint du gouvernement et Joël Godin, Député de Portneuf - Jacques-Cartier, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

16-03-24

7.2. Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail

ATTENDU QUE la firme TELUS est le fournisseur actuel de la mutuelle de santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE des offres de services ont été reçues de 4 firmes de services en santé et sécurité et que les prix soumis sont les suivants :

	Zone SST	ACCisst	TELUS (ACTUEL)	FQM Medial
Coût annuel	2 521,68	2 603,00	3 156,00	4 059,65
Coût annuel CSST	15 722,00	18 134,00	19 817,55	19 162,00

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour l'adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail à la firme Zone SST pour un coût annuel de 2 521,68 \$ et un coût annuel CSST de 15 722,00 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025.

17-03-24

7.3 Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – construction d'un gymnase à l'École secondaire Mont Saint-Sacrement

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal appuie l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement pour le projet de construction d'un gymnase avec des estrades et d'une salle d'entraînement afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement pour le projet de construction d'un gymnase avec des estrades et d'une salle d'entraînement afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

8. FINANCES

18-03-24

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de février 2024

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2024;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2024 totalisant la somme de 162 742,20 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

19-03-24

8.2 Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'habitation par le responsable du plan d'action – Rapport d'audit portant sur la gestion des excédents et des réserves de la Commission municipale du Québec

ATTENDU QU'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit portant sur la gestion des excédents et des réserves, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en février 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander à la direction régionale de la Capitale-Nationale du MAMH d'accompagner le responsable du plan d'action désigné par la Municipalité pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2024

Un total de 21 appels a été reçu pendant le mois de février 2024 :

4	Médical
2	Accident
8	Alarme incendie (3 entraides)
4	Fausse alarme
3	Divers
0	Travaux publics – urgence

20-03-24

9.2 Octroi du contrat pour les services d'accompagnement pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de risques très élevés

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit effectuer la visite des bâtiments à risques très élevés (catégorie 4) annuellement sur son territoire;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a effectué la visite des bâtiments à risques très élevés et certains bâtiments de risques élevés et moyens sur son territoire en 2023 avec la compagnie PSI Expert et que le service a répondu aux attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE les inspections des bâtiments de risques moyens, élevés et très élevés (catégories 2-3-4) doivent se poursuivre;

ATTENDU QUE le montant prévu au budget pour effectuer ces visites avait été établi à 10 000 \$;

ATTENDU QUE le nombre d'heures estimé pour faire ces visites est de 90 heures à au taux horaire de 75 \$/h;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de risques moyens, élevés et très élevés à la compagnie PSI Expert pour un montant approximatif de 7 200 \$ excluant les taxes applicables.

À noter que M. Yan Gagné, apprenti préventionniste, accompagnera le représentant de ladite compagnie pour les visites.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du responsable du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

21-03-24

10.2 Résolution pour la signature d'un contrat de gré à gré avec Les Constructions B.G.C. inc. pour la gestion de l'écocentre municipal

ATTENDU QUE la Municipalité possède un écocentre municipal sur le lot 3 318 314;

ATTENDU QUE la gestion de cet écocentre sera assurée par un tiers;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente de gré à gré avec Les Constructions B.G.C. inc. pour la gestion de l'écocentre municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une durée d'un an, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 avec possibilité de renouvellement.

22-03-24

10.3 Acquisition d'une camionnette

ATTENDU QUE l'acquisition d'une nouvelle camionnette est nécessaire pour répondre aux besoins du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2024 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2024;

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été envoyé auprès de 7 fournisseurs pour l'acquisition d'un camion multiplace 4x4 2024 et que 2 soumissions ont été reçues au plus tard le 18 mars 2024 et ouvertes à 11h le jour même par la directrice générale, Heidi Lafrance, en présence de Mme Diane Lavallée, adjointe à la direction, M. Alec Montpas, directeur du Service des travaux publics, et de trois (2) représentants des différentes compagnies ayant déposé des soumissions;

ATTENDU Que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (sans taxes)
Desjardins Lévis	66 611,50 \$
Germain Chevrolet	71 837,50 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et jugées conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'un camion Chevrolet Silverado 2500HD Custom cabine multiplace 4RM 172 pouces auprès du plus bas soumissionnaire soit la compagnie Desjardins Lévis pour un montant de 66 611,50 \$ excluant les taxes applicables.

23-03-24

10.4 Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2024 (5^e année)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 16 octobre 2019 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Conseillers Forestiers Roy pour le prix et la somme de 96 530 \$ plus les taxes applicables. L'option de renouveler le contrat pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être renouvelé annuellement et les coûts seront ajustés en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région du Québec établi par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE renouveler le contrat pour l'année 2024 avec la firme Conseillers Forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, et ce, pour le prix et la somme de 113 467,43 \$ plus les taxes applicables.

À noter qu'une portion de la propriété de la Défense nationale est aussi traitée et que les coûts pour couvrir cette surface ont été établis à environ 20 000 \$, et ceci conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de BFC Valcartier pour effectuer le traitement biologique pour 2024.

24-03-24

10.5 Entente portant sur la collecte sélective à conclure avec Éco-Entreprise Québec

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à signer pour et au nom de la municipalité l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2024**

Un total de 1 permis a été délivré pour le mois de février 2024 :

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Construction bâtiment complémentaire	1	9 500,00 \$	50,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	1	10 000,00 \$	50,00 \$
SOUS-TOTAL	2	19 500,00 \$	100,00 \$
TOTAL	2	19 500,00 \$	100,00 \$

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

M. Gagné étant absent, Mme Karine Dumouchel fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports et loisirs.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 21 février 2024.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 mars 2024 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.